

Une belle-mère vengée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 39

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ma tante, qui peut-être avait quelque remords d'avoir appelé tant de médecins et fait préparer tant de potions, s'affligea beaucoup de cette perte, à laquelle elle craignait d'avoir un peu contribué. Sous tous les rapports, elle fit ce qu'une veuve doit faire pour honorer la mémoire de son époux. Elle n'épargna l'argent ni pour la quantité, ni pour la qualité de ses vêtements de deuil; elle mit à son cou une miniature qui représentait le défunt, et qui était aussi grande qu'un cadran solaire; enfin par ses ordres, le portrait en pied du cher homme fut suspendu dans sa chambre à coucher. Aussi n'y avait-il qu'une voix pour exalter la conduite de ma tante, et il fut décidé qu'une femme qui se comportait si bien envers un mari trépassé, méritait d'en avoir au plus vite un second.

Quelque temps après cet événement, elle partit pour une vieille maison de campagne située dans le comté de Derby, et qui, pendant de longues années, avait été abandonnée aux soins d'un intendant et d'un concierge.

Comme elle le faisait pour tout séjour habituel, elle emmena beaucoup de domestiques. La maison était bâtie au milieu des collines sombres et solitaires du Derbyshire, et vis-à-vis, sur une hauteur exposée à tous les regards, on voyait un brigand se balancer aux chaînes d'un gibet.

Les domestiques de la ville furent tout déconcertés à l'idée de vivre dans un lieu si peu chrétien; et le soir, quand ils se furent rassemblés à la cuisine, ils s'effrayèrent mutuellement des histoires de fantômes que chacun d'eux avait recueillies dans le cours de la journée. Ce n'était donc qu'avec une crainte invincible qu'ils s'aventuraient seuls à travers ces corridors obscurs, ces appartements lugubres; et la femme de chambre de milady, sujette aux attaques de nerfs, déclara qu'elle ne dormirait jamais seule dans ce nid de revenants; aussi le valet de pied, bon enfant de sa nature, fit tout son possible pour la rassurer à cet égard.

Ma tante même semblait frappée de l'aspect solitaire de la maison. Avant d'aller se coucher, elle examina soigneusement les portes et les fenêtres, serra la vaisselle de ses propres mains, et porta les clefs dans sa chambre, ainsi qu'une petite cassette qui contenait de l'or et des bijoux: c'était une maîtresse femme qui voyait tout par elle-même. Ayant mis les clefs sous son chevet et renvoyé sa suivante, elle se mit à sa toilette et procéda à l'arrangement de ses cheveux: car en dépit de son chagrin elle était d'un caractère enjoué et prenait assez soin de sa personne. Elle s'assit donc et se contempla quelque temps dans la glace, d'abord d'un côté, ensuite de l'autre, comme c'est la coutume des dames lorsqu'elles veulent s'assurer si elles ont été jolies. Il faut dire qu'un hobereau du voisinage, avec qui elle avait coquéié lorsqu'elle était encore demoiselle, lui avait fait visite dans la journée pour la complimenter sur sa bienvenue.

Tout-à-coup il lui sembla entendre quelque chose se mouvoir derrière elle. Elle regarda rapidement à l'entour, mais ne vit rien, si ce n'est le portrait du défunt, abominable croûte, accroché à la muraille.

Elle donna un profond soupir à sa mémoire, comme elle faisait chaque fois qu'elle parlait de lui en société, et continua sa toilette de nuit en pensant au hobereau. Son soupir eut un écho, ou plutôt on y répondit par un long gémissement. Elle regarda de nouveau, mais ne vit personne. Alors, attribuant ces sons au vent qui se glissait dans les trous et les crevasses de la mesure, elle continuait à rouler ses papillottes, lorsqu'elle crut voir dans sa glace qu'un des yeux du portrait se mouvait comme l'œil d'un vivant. Une circonstance si étrange, comme vous pouvez le croire, la fit tressaillir. Pour s'assurer du fait, elle posa une main sur son front, comme pour se frotter, regarda à travers ses doigts, et prit la chandelle de l'autre main. La lumière rayonna sur l'œil, et elle fut sûre qu'il se mouvait. Bien plus, il semblait lui faire un signe dont son mari avait contracté l'habitude. Un frisson glaça la pauvre femme, qui se trouvait ainsi toute seule dans une position vraiment critique.

Mais cette frayeur ne dura qu'un moment. Ma tante, personne résolue s'il en fut jamais, se recueillit bientôt et devint aussi calme qu'auparavant. Elle continua à s'ajuster, et fredonna même

un air sans faire une fausse note. Ayant par hasard renversé sa toilette, elle prit un flambeau, ramassa un à un tous les articles qu'elle contenait, poursuivit une pelote qui roulait sous le lit, ouvrit ensuite la porte, et, après avoir regardé un moment dans le corridor avec hésitation, sortit tranquillement.

Elle descendit avec rapidité, ordonna à ses gens de s'armer de tout ce qui leur tomberait sous la main, se mit à leur tête et revint immédiatement.

Ces troupes, quoique levées à la hâte, n'en offraient pas moins un aspect formidable. L'intendant s'était armé d'un vieux mousqueton rouillé; le cocher d'un fouet à manche garni de plomb; le valet de pied avait un pistolet d'arçons à chaque main; le cuisinier brandissait un énorme tranchet-lard, et enfin le sommelier s'était muni de deux bouteilles. Ma tante conduisait l'avant-garde en agitant un fourgon rougi au feu, et, selon moi, c'était le champion le plus redoutable de l'expédition. La chambrière, qui n'avait pas osé rester seule à la cuisine, formait l'arrière-garde et respirait des sels en exprimant sa terreur des revenants.

« Des revenants! s'écria ma courageuse tante; qu'ils viennent! Je leur flamberai la moustache. »

Ils entrèrent dans la chambre, où tout était tranquille, et s'approchèrent du portrait de mon oncle. « Enlevez-moi ce portrait! » cria ma tante. Mais un profond soupir et un bruit pareil à des dents qui claquent, semblèrent sortir de la toile. Les troupiers se culbutèrent les uns sur les autres, et la femme de chambre poussa un cri lamentable en s'accrochant au laquais.

« A l'instant! » ajouta ma tante en frappant du pied. Le portrait fut enfin abattu, et l'on trouva derrière, dans une espèce de niche où avait été jadis une pendule, un drôle aux épaules carrées, à la barbe noire, mais tremblant comme une feuille de saule, quoiqu'il eût au poing un couteau aussi long que mon bras.

Ce gaillard, qui avait été domestique dans la maison, et qui, tout récemment encore, avait préparé les appartements lors de l'arrivée de ma tante, avoua qu'ayant choisi cette place pour ses desseins criminels, il avait cru devoir emprunter un œil au portrait afin de mieux diriger ses opérations.

Les domestiques se saisirent du pendard et le baignèrent dans un étang, d'où il ressortit pour être essuyé à grands coups de gaule, et il est probable que plus tard on lui fit faire un voyage d'agrément à Botany-Bay.

Pour conclure, je dirai que ma tante donna, peu de temps après, sa main au hobereau dont j'ai parlé; non sans doute qu'elle fût consolée de la mort de mon oncle, mais probablement parce qu'elle avait l'expérience du danger de coucher seule à la campagne. *Albert Richard.*

La livraison de septembre 1920 de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants :

Aldo Dami: Le sentiment prime l'intérêt; E. Odermatt: La Zéphine. Nouvelle du Nidwald de jadis. (Seconde partie); Henry de Varigny: Comment meurent les animaux; Aly El-Ghazaty: L'Égypte après l'armistice. (Seconde et dernière partie); Paul Bonnefon: Emile Augier, à propos de son centenaire. (Seconde et dernière partie.); Charles Rieben: Les rois journalistes. (Seconde et dernière partie.); Chroniques américaines, scientifique, politique.

Nos jeunes. — Le professeur questionne un candidat sur les grandes catastrophes et les situations intéressantes du sauvetage.

— Et à présent, supposons que vous êtes dans un bateau qui chavire avec cinq jeunes filles, que feriez-vous ?

L'élève: Je sauverai la plus riche.

*
*
*

Un futur salue l'officier d'état-civil qui vient de le marier, et avec un gracieux sourire :

— A la prochaine fois.

Qui en veut ? — Un pharmacien, qui bourre les journaux de réclames, recommandait ainsi, l'autre jour, un de ses spécifiques :

« Toute personne qui prouvera que mon tapioca est nuisible à la santé en recevra gratuitement trois boîtes. »



DISCOURS D'UNE VAUDOISE

Ce petit discours a été prononcé à Nyon, à une réunion des Vaudoises, le 19 octobre 1919, par Mme Vve Léonie Burion, à Cully.

« Chères Vaudoises,

« Etant dans ma soixantième année, je me permets de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions. Soyons et restons Vaudoises, ne nous laissons point influencer par les éléments étrangers, la mode et le suffrage féminin; aspirons plutôt à des habitudes d'ordre, de travail et d'économie, et, lorsque par ces habitudes nous serons arrivées à une certaine aisance et que nous regarderons en arrière le chemin des ans parcourus, avec satisfaction nous dirons: oui, ce chemin a parfois été aride, visité par la douleur; s'il ne l'a pas été que de roses fleuries, de quelques-unes j'en ai aspiré le parfum. Quel plaisir d'avoir été un exemple à nos proches, d'avoir aidé notre mari à augmenter et conserver le bien familial et celui de notre demeure enfin.

« Restons Vaudoises, dans nos fêtes patriotiques, religieuses et locales; portons notre costume; aimons-le, précieux héritage de nos grand-mères, et comme elles, ne vivons point sans Dieu, cette espérance a été leur force, et sera aussi la nôtre. »

UNE BELLE-MÈRE VENGEÉE

MONSIEUR X..., dernièrement, avait dîné à la campagne avec sa femme et un de ses beaux-frères. En wagon, au retour, la conversation tomba sur la famille, et, par hasard, on en vint à parler de la mère de Mme X...

A ce nom, le mari qui professe pour sa belle-mère une haine carabinée entra dans une colère affreuse. Tous les griefs, sérieux ou futiles dont est faite l'horreur classique du genre pour sa belle-mère, revinrent d'un coup à son cerveau. Il se monta, s'exalta, criant, s'exaspérant au plus haut point.

— Tiens! s'écria-t-il au paroxysme de la rage, si elle était là, si je la tenais, voilà ce que j'en ferais!

A ces mots, saisissant la bouillotte, il la lança à toute volée par la portière.

Cette exécution en effigie de sa belle-mère calma aussitôt le gendre, qui se rassit le sourire aux lèvres avec la satisfaction de la vengeance accomplie et chantonnant l'air :

*Bien que c'n'soit qu'un songe,
Ça fait toujours plaisir.*

Pauvre garçon, s'il est un dieu protecteur des ivrognes, il en est un aussi vengeur des belles-mères.

C'est lui sans doute qui avait placé près de l'endroit où — sous forme de bouillotte — celle de M. X... avait été précipitée, un brave homme d'équipe qui avait été témoin du crime en effigie.

C'est lui qui avait armé le bras du gendre à quelques mètres seulement de la gare de P..., si bien que M. X... avait à peine terminé le couplet de sa chanson, qu'un inspecteur arrivait lui demander des explications sur sa façon de traiter les bouillottes.

De là, discussion, procès-verbaux et poursuite en tribunal.

M. X... a été condamné à six jours de prison pour infraction à la police des chemins de fer et outrages à un employé commissionné.

— Merci, messieurs, a dit le condamné en se retirant joyeux. Six jours sans la voir! Quelle aubaine!